

# PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

## Que faire si la carte grise comporte une erreur ?

Si vous constatez une erreur sur votre carte grise, vous devez la **signaler** via le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous recevrez en retour **une nouvelle carte corrigée**.

## Dans quels cas faire la démarche ?

Vous devez faire la démarche si vous constatez une erreur sur votre carte grise.

Il peut s'agir par exemple d'un des cas suivants :

- Erreur de saisie sur votre **adresse** ou sur **votre nom ou prénom** (erreur d'orthographe ou nom en majuscules non accentué)
- Erreur concernant les caractéristiques techniques de votre véhicule (puissance en CV du véhicule)
- Erreur de code postal qui entraîne une tarification erronée de la taxe régionale

### Attention

**toutes les informations n'apparaissent pas sur la carte grise.** Ainsi, par exemple, le détail de votre adresse, votre 2<sup>ème</sup> prénom ou votre nom d'usage n'y sont pas indiqués, mais les informations sont bien enregistrées par les autorités. Il ne s'agit donc pas d'une erreur.

## Réaliser la démarche

La demande s'effectue **en ligne** en utilisant le téléservice suivant :

- [Demander la correction d'une erreur sur la carte grise](#) - Téléservice

Vous devez vous identifier via France Connect.

Des **points numériques** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une **maison France Services** :

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16868&cHash=3c1d1c5b1ebcb5bc03e99873b79e5818?>

## Où s'adresser ?

[Point d'accueil numérique](#)

## Où s'adresser ?

[France Services / Maison de services au public](#)

### Attention

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Vous devez avoir une copie numérique (photo ou scan) des documents suivants :

- > Carte grise portant l'erreur à corriger
- > Justificatif de l'erreur à corriger (exemples : [justificatif de domicile](#) (particuliers) pour correction d'une erreur sur l'adresse du titulaire, [justificatif d'identité](#) (particuliers) pour correction d'une erreur de saisie d'un nom ou prénom)

Si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre : copie numérique du [mandat](#) (particuliers) signé et de sa [pièce d'identité](#) (particuliers)

Pour réduire le temps de traitement, vous pouvez apporter **toute précision utile dans le champ de saisie libre** à l'appui de votre demande.

À la **fin** de la procédure, vous obtenez les **3 éléments** suivants :

- > **Numéro de dossier**
- > **Accusé d'enregistrement** de votre demande
- > **Certificat provisoire d'immatriculation (CPI)**, que vous devez imprimer. Le CPI vous permet de circuler **pendant 1 mois, uniquement en France**, en attendant de recevoir votre carte grise.

## Coût de la correction

---

Si l'administration constate une différence entre le coût qui a été encaissé et celui qui aurait dû l'être (en prenant en compte les modifications), elle peut, selon le cas, **vous réclamer la différence ou vous la reverser**.

Cela peut être notamment le cas si l'erreur concerne la puissance en CV du véhicule, plus élevée ou plus basse, ou le code postal qui entraîne une tarification erronée de la taxe régionale.

Vous devrez régler les éventuelles taxes **par carte bancaire**, pour finaliser votre démarche après la vérification de votre dossier par les autorités.

Si la modification n'a aucune conséquence de coût, la correction est alors gratuite.

## Réception de la nouvelle carte grise

---

Vous recevrez la carte grise définitive sous pli sécurisé à votre domicile.

Le [délai de réception](#) (particuliers) peut varier.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16868&cHash=3c1d1c5b1ebcb5bc03e99873b79e5818?>

Vous pouvez suivre sur internet l'état d'avancement de sa fabrication :

- [Suivez votre demande de carte grise](#) - Téléservice

## Où s'adresser ?

### 34 00 - Informations sur la carte grise ou le permis de conduire

---

Serveur vocal interactif national apportant des réponses automatisées concernant la carte grise, le permis de conduire, la carte nationale d'identité et le passeport.

Si l'utilisateur n'obtient pas la réponse à sa question relative à la carte grise ou au permis de conduire, il sera mis en relation avec un conseiller de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Par téléphone

Depuis la métropole :

**34 00** (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer :

**09 70 83 07 07**

Depuis l'étranger :

**+33 9 70 83 07 07**

## Pour en savoir plus

> [Points numériques](#)

Ministère chargé de l'intérieur

## Références

> [Code de la route : articles R322-1 à R322-14](#)

Délivrance du certificat d'immatriculation

> [Code général des impôts : articles 1599 quindecies à 1599 octodécies A](#)

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

> [Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules](#)

**@ Services en ligne et formulaires**



- › [Demander la correction d'une erreur sur la carte grise](#) - Téléservice
- › [Suivez votre demande de carte grise](#) - Téléservice

## Que faire si la carte grise comporte une erreur ?

Si vous constatez une erreur sur votre carte grise, vous devez la **signaler** via le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous recevrez en retour **une nouvelle carte corrigée**.

## Dans quels cas faire la démarche ?

---

Vous devez faire la démarche si vous constatez une erreur sur votre carte grise.

Il peut s'agir par exemple d'un des cas suivants :

- › Erreur de saisie sur votre **adresse** ou sur **votre nom ou prénom** (erreur d'orthographe ou nom en majuscules non accentué)
- › Erreur concernant les caractéristiques techniques de votre véhicule (puissance en CV du véhicule)
- › Erreur de code postal qui entraîne une tarification erronée de la taxe régionale

### Attention

**toutes les informations n'apparaissent pas sur la carte grise**. Ainsi, par exemple, le détail de votre adresse, votre 2<sup>ème</sup> prénom ou votre nom d'usage n'y sont pas indiqués, mais les informations sont bien enregistrées par les autorités. Il ne s'agit donc pas d'une erreur.

## Réaliser la démarche

---

La demande s'effectue **en ligne** en utilisant le téléservice suivant :

- [Demander la correction d'une erreur sur la carte grise](#) - Téléservice

Vous devez vous identifier via France Connect.

Des **points numériques** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une **maison France Services** :

### Où s'adresser ?

[Point d'accueil numérique](#)

### Où s'adresser ?

[France Services / Maison de services au public](#)

### Attention

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16868&cHash=3c1d1c5b1ebcb5bc03e99873b79e5818?>

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Vous devez avoir une copie numérique (photo ou scan) des documents suivants :

- Carte grise portant l'erreur à corriger
- Justificatif de l'erreur à corriger (exemples : [justificatif de domicile](#) (particuliers) pour correction d'une erreur sur l'adresse du titulaire, [justificatif d'identité](#) (particuliers) pour correction d'une erreur de saisie d'un nom ou prénom)

Si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre : copie numérique du [mandat](#) (particuliers) signé et de sa [pièce d'identité](#) (particuliers)

Pour réduire le temps de traitement, vous pouvez apporter **toute précision utile dans le champ de saisie libre** à l'appui de votre demande.

À la **fin** de la procédure, vous obtenez les **3 éléments** suivants :

- **Numéro de dossier**
- **Accusé d'enregistrement** de votre demande
- **Certificat provisoire d'immatriculation (CPI)**, que vous devez imprimer. Le CPI vous permet de circuler **pendant 1 mois, uniquement en France**, en attendant de recevoir votre carte grise.

## Coût de la correction

---

Si l'administration constate une différence entre le coût qui a été encaissé et celui qui aurait dû l'être (en prenant en compte les modifications), elle peut, selon le cas, **vous réclamer la différence ou vous la reverser**.

Cela peut être notamment le cas si l'erreur concerne la puissance en CV du véhicule, plus élevée ou plus basse, ou le code postal qui entraîne une tarification erronée de la taxe régionale.

Vous devrez régler les éventuelles taxes **par carte bancaire**, pour finaliser votre démarche après la vérification de votre dossier par les autorités.

Si la modification n'a aucune conséquence de coût, la correction est alors gratuite.

## Réception de la nouvelle carte grise

---

Vous recevrez la carte grise définitive sous pli sécurisé à votre domicile.

Le [délai de réception](#) (particuliers) peut varier.

Vous pouvez suivre sur internet l'état d'avancement de sa fabrication :

- [Suivez votre demande de carte grise](#) - Téléservice

## Où s'adresser ?

## 34 00 - Informations sur la carte grise ou le permis de conduire

---

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16868&cHash=3c1d1c5b1ebcb5bc03e99873b79e5818?>

Serveur vocal interactif national apportant des réponses automatisées concernant la carte grise, le permis de conduire, la carte nationale d'identité et le passeport.

Si l'utilisateur n'obtient pas la réponse à sa question relative à la carte grise ou au permis de conduire, il sera mis en relation avec un conseiller de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Par téléphone

Depuis la métropole :

**34 00** (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer :

**09 70 83 07 07**

Depuis l'étranger :

**+33 9 70 83 07 07**

## Pour en savoir plus

› [Points numériques](#)

Ministère chargé de l'intérieur

## Références

› [Code de la route : articles R322-1 à R322-14](#)

Délivrance du certificat d'immatriculation

› [Code général des impôts : articles 1599 quindecies à 1599 octodécies A](#)

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

› [Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules](#)

### @ Services en ligne et formulaires



› [Demander la correction d'une erreur sur la carte grise](#) - Téléservice

› [Suivez votre demande de carte grise](#) - Téléservice

---

## CONTACT

---



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

#### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)